

SONDAGE D'OPINION EU CITIZENS SUR LA TRANSPARENCE, L'ETHIQUE ET LE LOBBYING DANS L'UE

EU Citizens
Sondage
d'opinion

7 • 21 janvier 2013

Un sondage sur le processus décisionnel de l'Union Européenne (UE) a mis en évidence l'inquiétude d'une majorité de citoyens européens au sujet de l'éthique des politiques et des activités de lobbying à Bruxelles. La plupart souhaite un règlement plus strict des lobbies et une plus grande transparence des institutions de l'UE.

Une des conclusions du sondage est que les citoyens souhaitent obtenir plus d'information et de transparence sur les décisions prises au sein de l'UE et sur les dépenses des fonds de l'UE. Quant à la crise européenne, 84% des personnes sondées déclarent qu'il est important, voire fondamental, que les citoyens aient accès à tous les documents concernant les actions de la Banque Centrale européenne. La transparence des déploiements des fonds de l'UE est aussi considérée comme essentielle : presque 9 sondés sur 10 (86%) s'accordent sur l'importance de publier des rapports financiers ainsi que des évaluations détaillés informant sur la manière dont l'UE et les États membres dépensent l'argent de l'UE. La moitié des personnes sondées (54%) affirme que cette transparence est « très importante ».

Le sondage révèle que trois quarts des citoyens de l'UE se disent inquiets à propos de la grande influence que peuvent avoir les lobbies des entreprises sur les prises de décisions, tandis que 4 personnes sur 5 (80%) pensent qu'il devrait exister une réglementation obligatoire du lobbying dans l'UE.

L'opinion publique européenne s'inquiète du fait que ses représentants parlementaires européens, ne soient pas plus attentifs à leurs devoirs : 82% des citoyens sondés pensent que si un eurodéputé travaille en tant que lobbyiste ou bien pour une entreprise privée en parallèle de ses fonctions parlementaires, il pourrait y avoir conflits d'intérêts. 80% déclarent faire moins confiance à un eurodéputé pour représenter correctement les intérêts des citoyens s'il travaille en même temps pour un lobby ou une entreprise privée.

Ce rapport présente les principaux sujets du sondage et inclut des recommandations à destination des responsables des politiques de l'UE en lien avec la transparence, l'éthique et les activités de lobbying au sein de l'UE.



AUTRICHE



ESPAGNE



FRANCE



PAYS-BAS



RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE



ROYAUME-UNI

access
!Nfo

aitec



ENVIRONMENTAL LAW SERVICE

hai
EUROPE

spinwatch
Public Interest Investigations



Programme
Europe pour
les Citoyens

Les partenaires du projet remercient l'apport financier de la Commission européenne de l'Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture" (EACEA). Ces contenus sont sous la seule responsabilité des partenaires de ce projet et ne peuvent pas être considérés comme le reflet de la position de la Commission européenne qui n'est pas responsable de l'usage des informations transmises dans ce rapport.



**EU Citizens
Sondage
d'opinion**

7 • 21 janvier 2013

Section 1

“Lobbying” au sein de l’Union européenne

access
!Nfo

aitec



ENVIRONMENTAL LAW SERVICE

hai
EUROPE

spinwatch
Public Interest Investigations

“Il est largement admis que les lobbies ont une grande influence sur les politiques de l’UE”

La préoccupation des citoyens au sujet de l’influence du “lobbying” dans l’Union européenne est élevée, avec sept citoyens sur dix (70%) s’accordant

sur le fait qu’il est largement admis que les lobbies ont une forte influence sur les politiques de l’Union européenne. La confiance des citoyens envers les déci-

sions prises par l’UE peut être sérieusement ébranlée si les citoyens perçoivent que leurs voix sont étouffées par la pression exercée par les groupes d’intérêt particuliers.



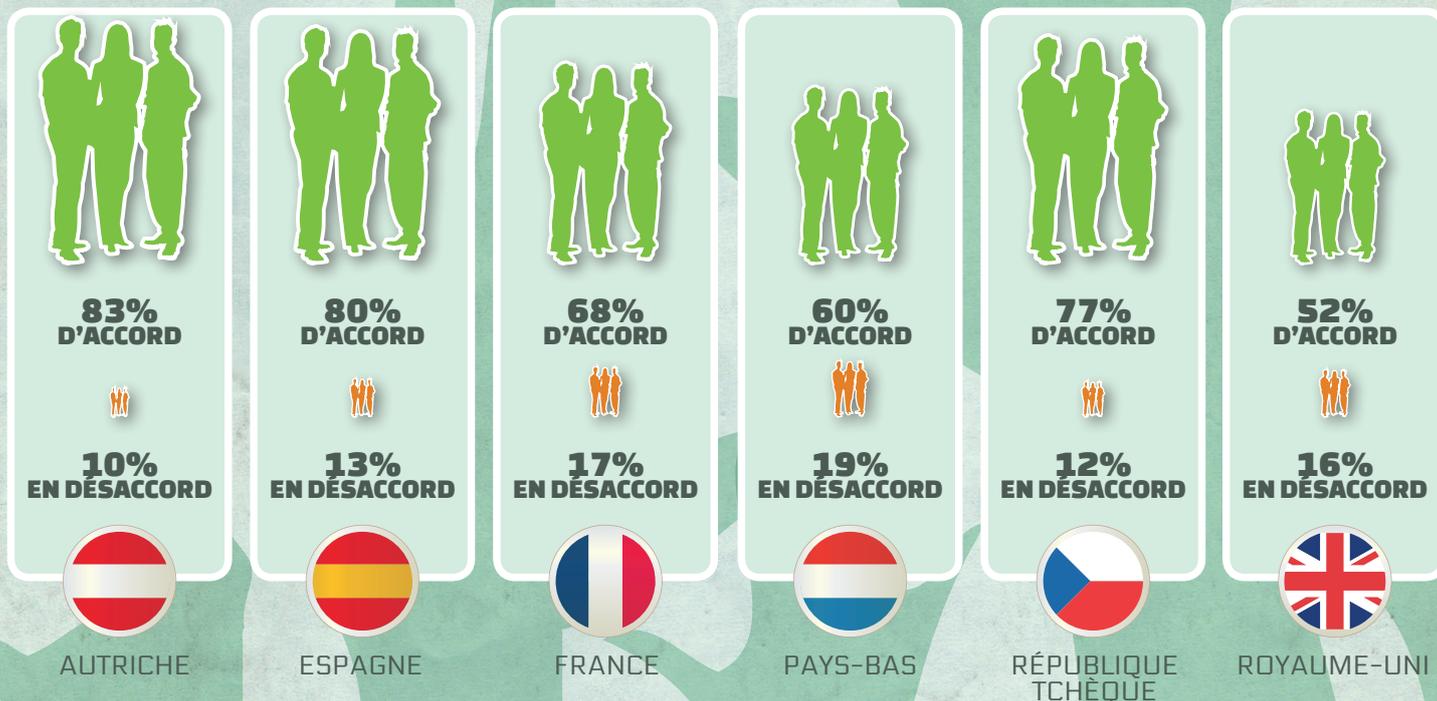
70% D’ACCORD



15% EN DÉSACCORD



15% NE SE PRONONCENT PAS



RECOMMANDATIONS

- Les fonctionnaires de l’UE devraient s’engager à tenir un registre public où figurent toutes les réunions avec les groupes d’intérêt, avec les informations sur les sujets qu’ils débattent, particulièrement lorsque ces entretiens ont lieu alors que le processus décisionnel sur ce sujet est en cours.
- Les organes de l’UE devraient publier des informations sur les acteurs qui interviennent tout au long du processus décisionnel de façon proactive et publier toutes les positions, opinions et autres documents envoyés, ainsi que les documents présentés par les intérêts externes durant ce processus, qu’ils fassent partie ou non de la consultation.
- Les institutions de l’UE devraient publier au préalable des informations poussant à l’adoption d’une décision finale, et inclure les motifs pour lesquels ont été prises en compte certaines suggestions au lieu d’autres durant le processus décisionnel.

“Le “lobbying” exercé par des représentants d’entreprises peut donner naissance à des politiques qui ne tiennent pas compte de l’intérêt public”

Le sentiment que les intérêts des secteurs privé et public ne concordent pas toujours est partagé. Ainsi, 77% des citoyens s'accordent sur le fait que le lobbying exercé par les entreprises peut donner naissance à des politiques qui ne

tiennent pas compte de l'intérêt public. L'accès inégal aux décideurs politiques de l'UE peut conforter certains intérêts pendant le processus décisionnel et donner ainsi naissance à des politiques favorables à certains intérêts plutôt que d'autres.

Si les citoyens perçoivent que le lobbying des entreprises a un impact négatif sur le processus décisionnel et donne lieu à des lois ou des politiques de l'UE qui ne favorisent pas le bien général, ils pourraient perdre confiance en l'UE.



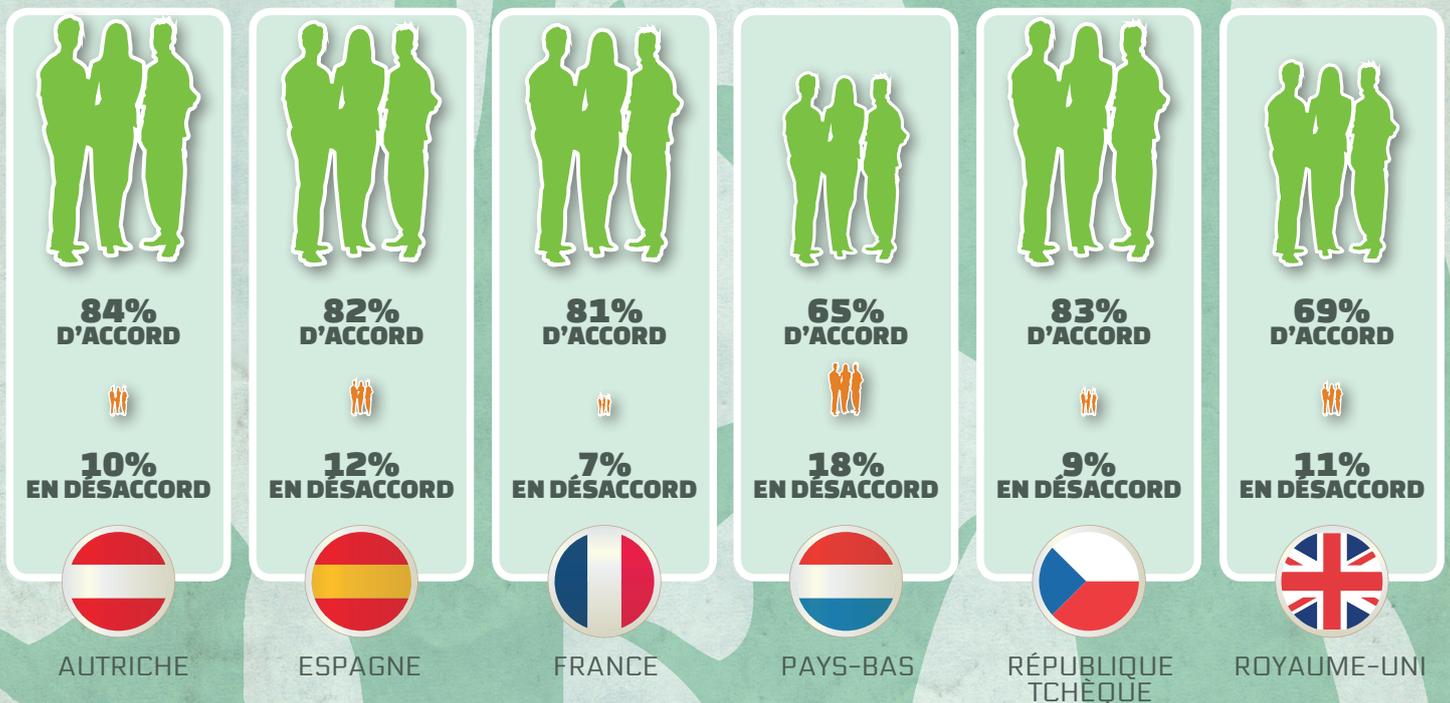
77% D'ACCORD



11% EN DÉSAACCORD



11% NE SE PRONONCENT PAS



RECOMMANDATIONS

- Les fonctionnaires de l'UE devraient s'assurer que l'intérêt général occupe une place prépondérante au moment d'élaborer des politiques; ils devraient même chercher activement le soutien des citoyens et prendre en compte des intérêts qui ne sont pas représentés par de puissants lobbies ou à qui il manque les ressources nécessaires pour faire entendre leur voix.
- L'information pertinente sur les différentes étapes du processus décisionnel devrait être actualisée et publiée pro-activement, de façon à ce que les citoyens intéressés et la société civile puissent identifier et savoir quand et comment y participer. L'information devrait être disponible pour les citoyens dès le début du processus décisionnel et les consultations publiques devraient être faites à des intervalles réguliers tout au long du processus.
- L'UE devrait essayer de créer un terrain de jeu qui puisse favoriser la participation au processus législatif et à d'autres occasions, assurant une participation équitable des groupes d'intérêt, des citoyens et autres parties intéressées.

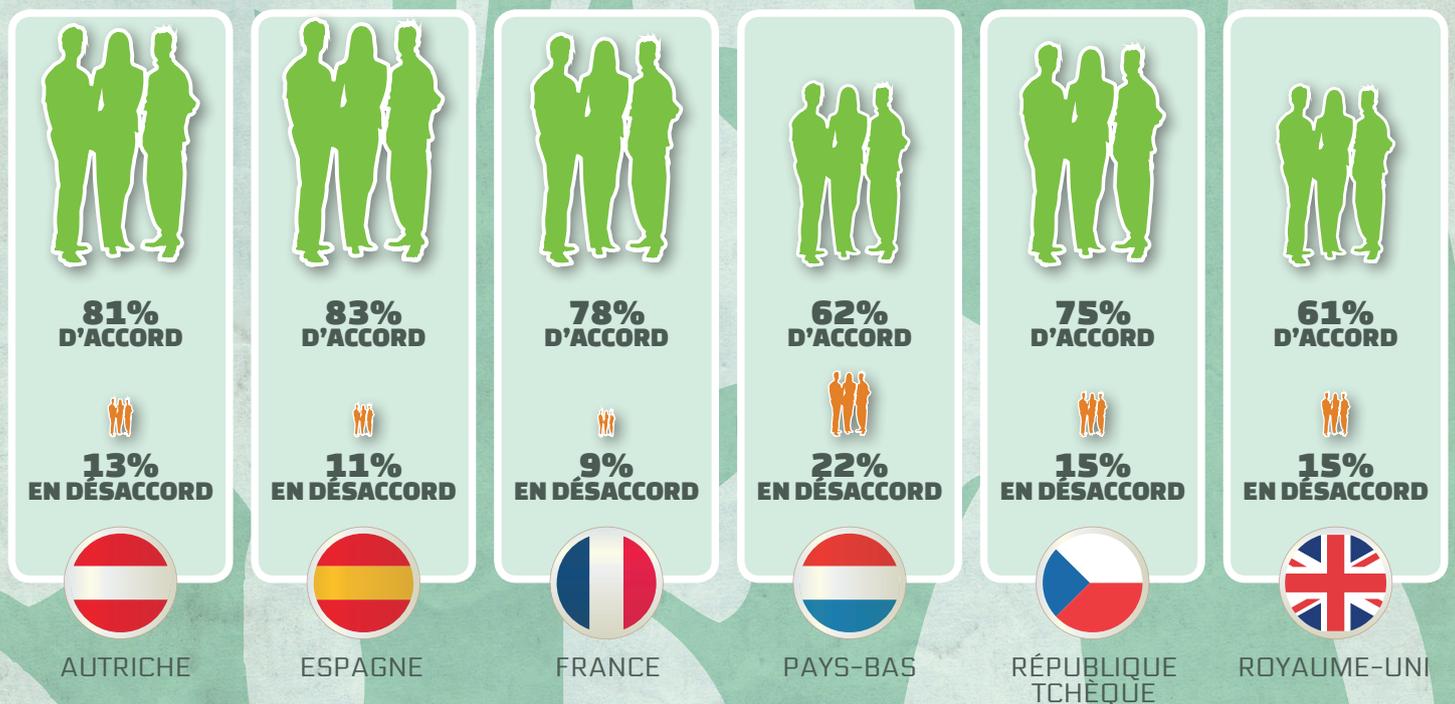
“Je suis inquiet du fait que les lobbies représentant le secteur des entreprises aient trop d’influence sur l’élaboration des politiques de l’UE”

La démission du Commissaire à la santé, John Dalli, accusé d’avoir eu un accès privilégié aux entreprises du tabac lors de la réforme de la Directive du Tabac, n’a fait qu’augmenter la préoccupation du public, notamment concer-

nant le manque de transparence sur cette affaire : les inquiétudes avaient également grandi en 2011 lors de l’affaire « argent contre amendements » impliquant quatre membres du Parlement européen dans une opération secrète du Sunday Times. Les

journalistes, passés pour des lobbyistes, avaient offert avec succès de l’argent aux eurodéputés en échange de modifications législatives sur la réglementation du secteur financier. Au moins un des impliqués dans l’affaire vote encore les lois européennes.

1 <http://www.europeanvoice.com/article/2011/march/spanish-mep-named-in-influence-for-cash-scandal/70668.aspx>



RECOMMANDATIONS

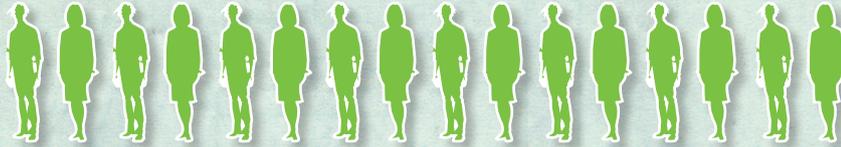
- L’Union européenne doit agir rapidement et prendre des décisions quand des affaires de ce genre concernant les activités de lobbying sont dévoilées. Les faits à l’origine de tels scandales ainsi que les mesures adoptées pour y faire face doivent être totalement publiés. Les leçons tirées de ces affaires doivent aboutir à de nouvelles protections permettant d’éviter que de nouveaux scandales se répètent à l’avenir.
- Les institutions de l’UE devraient adopter une réponse cohérente et uniforme pour faire face aux scandales de lobbying, et tout particulièrement renforcer les pouvoirs de l’Office européen de lutte antifraude afin de combattre les cas de mauvaises pratiques des fonctionnaires de l’UE.
- Les institutions de l’UE devraient adopter des mesures pour garantir que les autorités nationales compétentes prennent au sérieux leur rôle de contrôle de la force de la loi et devraient prendre en compte la possibilité de créer un Ministère public européen ayant un pouvoir disciplinaire.

“Une réglementation obligatoire du lobby devrait exister pour assurer une participation équilibrée des différents intérêts au processus décisionnel”

Actuellement, seul un registre volontaire des groupes d'intérêt commun au Parlement européen et à la Commission, associé à un Code de Conduite pour les lob-

bies, existe. Ce registre n'inclut ni le Conseil de l'UE ni certains organes et agences de l'UE. La société civile et certains parlementaires européens ont dénoncé le

manque de contrôle et de transparence du lobbying en Europe. Le public soutient une réglementation obligatoire des lobbies.



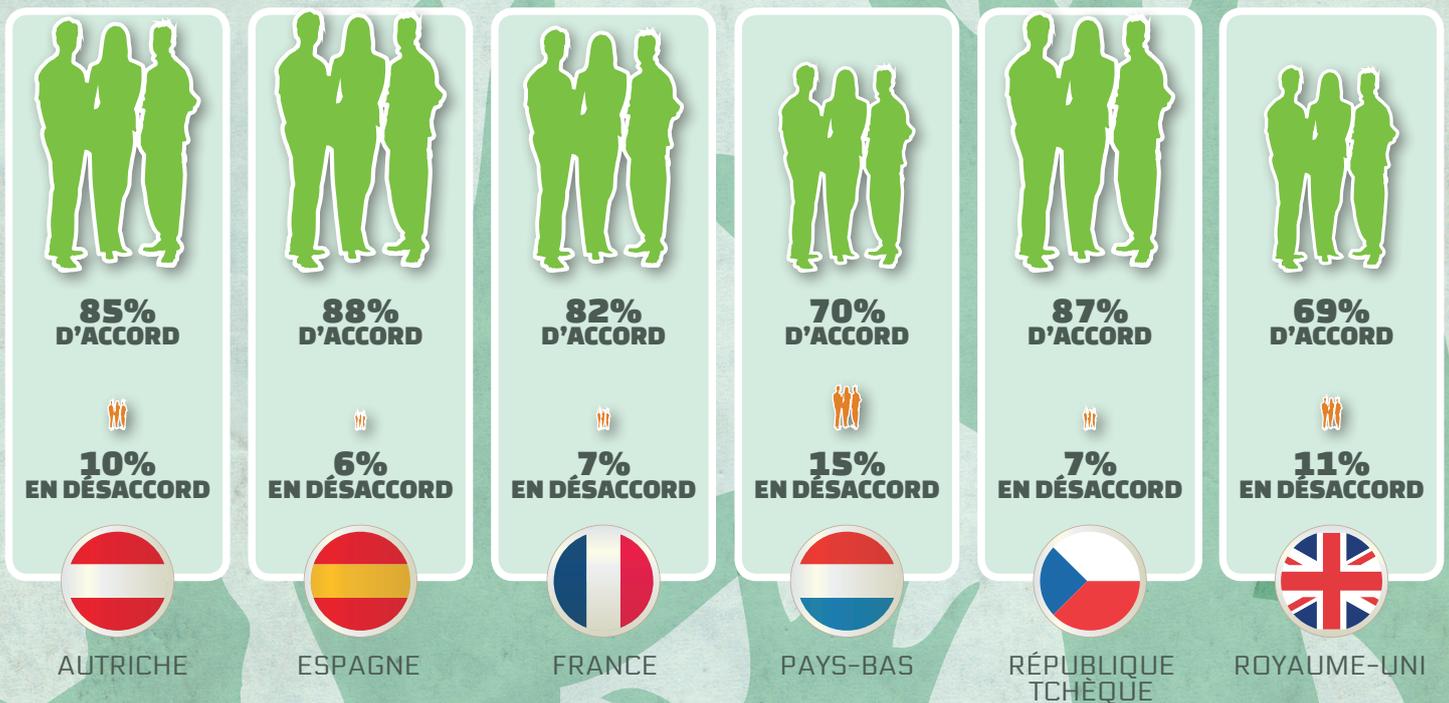
80% D'ACCORD



10% EN DÉSACCORD



10% NE SE PRONONCENT PAS



RECOMMANDATIONS

- Mettre en place une étude juridique pour tracer les étapes nécessaires à la création d'un registre obligatoire dans l'Union européenne dans le cadre de la révision du registre (volontaire) actuel qui aura lieu à la mi 2013.
- Accélérer l'intégration du Conseil de l'Union européenne au Registre de Transparence de l'UE pour que les trois institutions législatives soient sous registre obligatoire. Élargir la sphère d'application du Registre de Transparence pour qu'il intègre éventuellement toutes les institutions de l'UE, les bureaux, les organes et les agences qui ont un rôle dans la prise de décisions publiques, mais aussi l'Agence européenne des Médicaments, l'Autorité européenne de Sécurité Alimentaire et la Banque Centrale européenne.
- Améliorer la qualité et le niveau des détails de l'information recueillie et publiée, afin que les citoyens puissent avoir une idée claire de l'importance dont dispose chaque groupe d'intérêt, comme l'information financière détaillée et une liste des sujets qui ont été abordés par les lobbies, les noms des lobbies individuels et les principales activités de lobbying qui ont été menées (les réunions en face à face, les événements publics, les voyages payés, des résumés politiques etc.).
- Améliorer la précision de l'information contenue actuellement dans le Registre et réaliser des contrôles réguliers et au hasard de l'information fournie, les examiner de façon approfondie et répondre aux plaintes externes concernant le faible taux d'inscription.

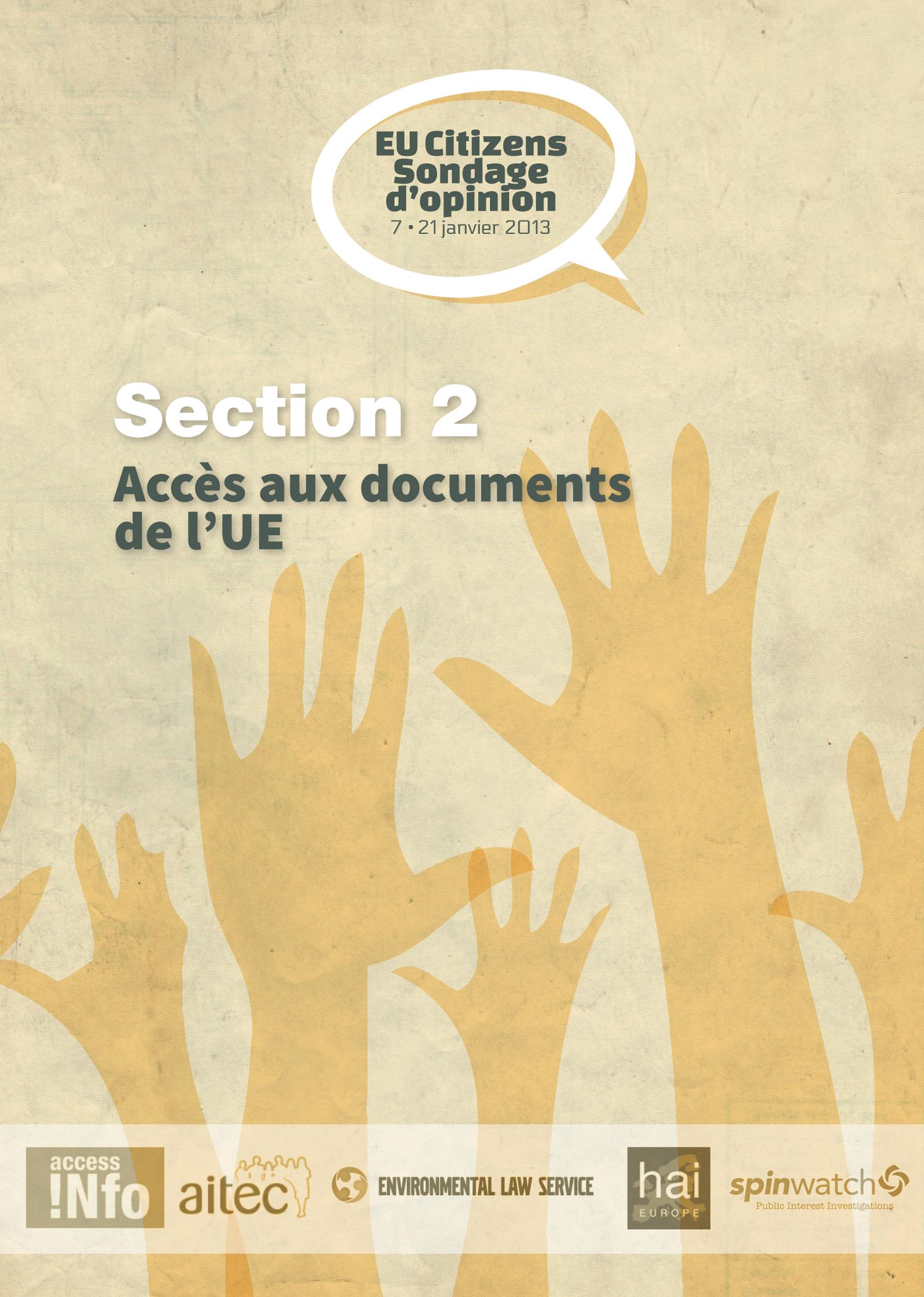


**EU Citizens
Sondage
d'opinion**

7 • 21 janvier 2013

Section 2

Accès aux documents de l'UE



access
!Nfo

aitec



ENVIRONMENTAL LAW SERVICE

hai
EUROPE

spinwatch
Public Interest Investigations

“Quelle importance a la mise à disposition du public des conseils juridiques que donnent les avocats de l’UE aux fonctionnaires et politiciens de l’UE ?”

Les services juridiques analysent la compatibilité de chaque proposition avec d’autres lois de l’UE et avec la Charte des droits fondamentaux de l’UE. Les conseils juridiques donnés aux institutions sont en général considérés comme une simple question technique, mais sont en réalité essentiels au processus décisionnel. Trois quarts des cito-

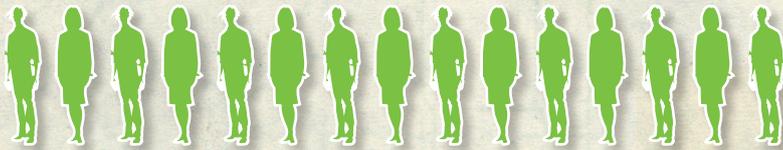
yens (74%) pensent que le public devrait avoir accès à ce type de documents.

Depuis 2008, les institutions de l’UE tentent de négocier un accord sur l’avenir du Règlement européen 1049/2001 relatif à l’accès du public aux documents. La Commission a proposé d’éliminer le critère de l’intérêt public comme exception à la divulgation des conseils

juridiques. Ce critère oblige les institutions de l’UE à présenter les documents si l’intérêt public à la divulgation du document est supérieur au dommage potentiel de la publication.

Le Conseil de l’UE reste divisé entre les États en faveur d’une restriction du droit d’accès aux documents, et ceux soutenant la position pro-transparence du Parlement.

1 http://ec.europa.eu/dgs/legal_service/index_en.htm



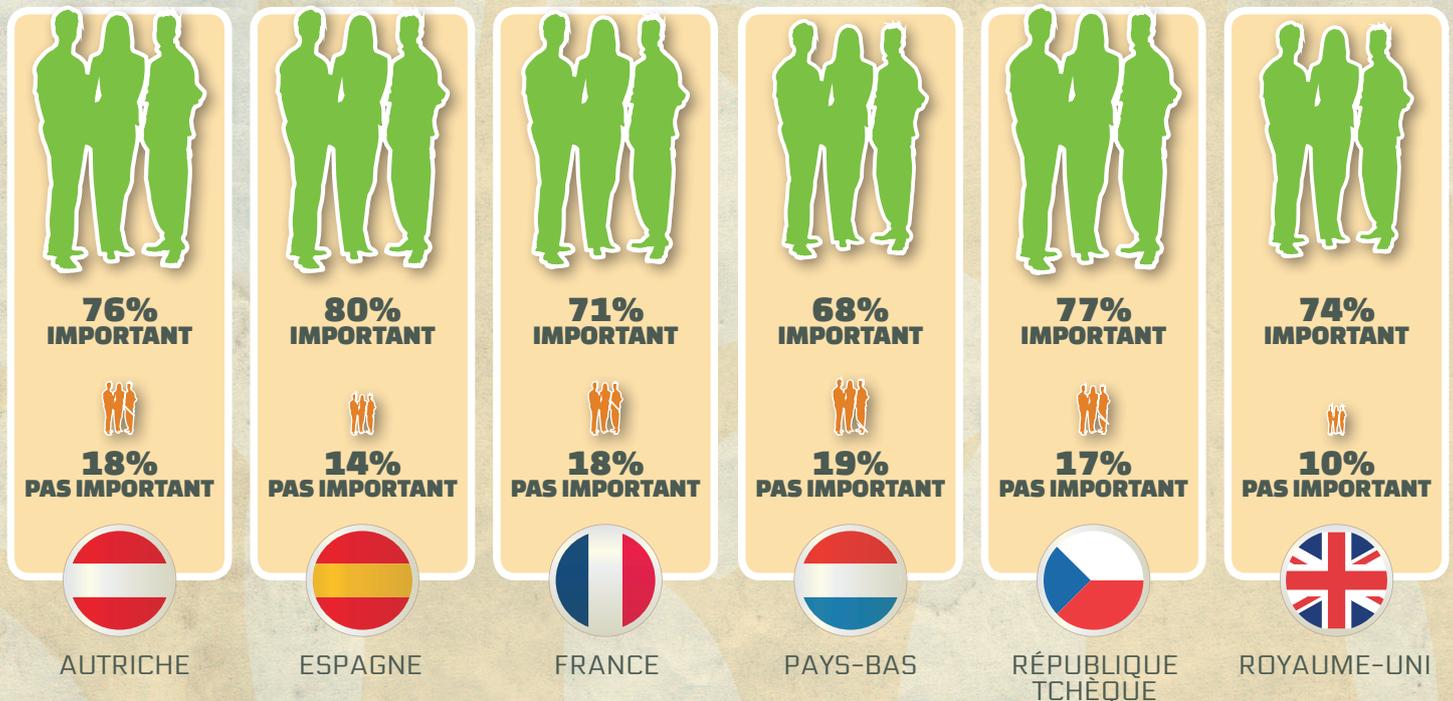
74% IMPORTANT



16% PAS IMPORTANT



9% NE SE PRONONCENT PAS



RECOMMANDATIONS

- Les services juridiques de l’Union européenne devraient être ouverts au scrutin public et publier plus d’information sur les services juridiques fournis aux institutions de l’UE et sur le rôle qu’ils jouent dans le processus décisionnel.
- Les services légaux de l’UE devraient publier préalablement à toute demande les documents qui contiennent des conseils juridiques si ceux-ci concernent le processus législatif ou s’ils font partie du processus décisionnel qui affecte la vie des citoyens.
- Les institutions de l’UE impliquées dans les négociations de la réforme du Règlement européen 1049/2001 relatif à l’accès du public aux documents doivent refuser l’introduction d’exceptions générales à la publication de documents, et particulièrement celles concernant les conseils juridiques.

“Quelle importance a la mise à disposition du public des rapports financiers détaillés et des évaluations sur la gestion de l’argent de l’UE par les États membres ?”

Dans le contexte de crise de la zone euro, les citoyens exigent plus de transparence sur les dépenses de l’UE. Le budget de l’UE provient des États membres mais est destiné en grande partie aux régions en des-

sous du niveau moyen de développement de l’UE. Ces « fonds structurels » et les politiques agricoles communes et sur la pêche représentent la majorité des frais de l’UE.

Afin d’obtenir une vision précise des dé-

penses de l’UE, les citoyens et la société civile tentent d’avoir accès aux documents officiels, droit fondamental de tous les citoyens de l’UE depuis l’entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en 2009.



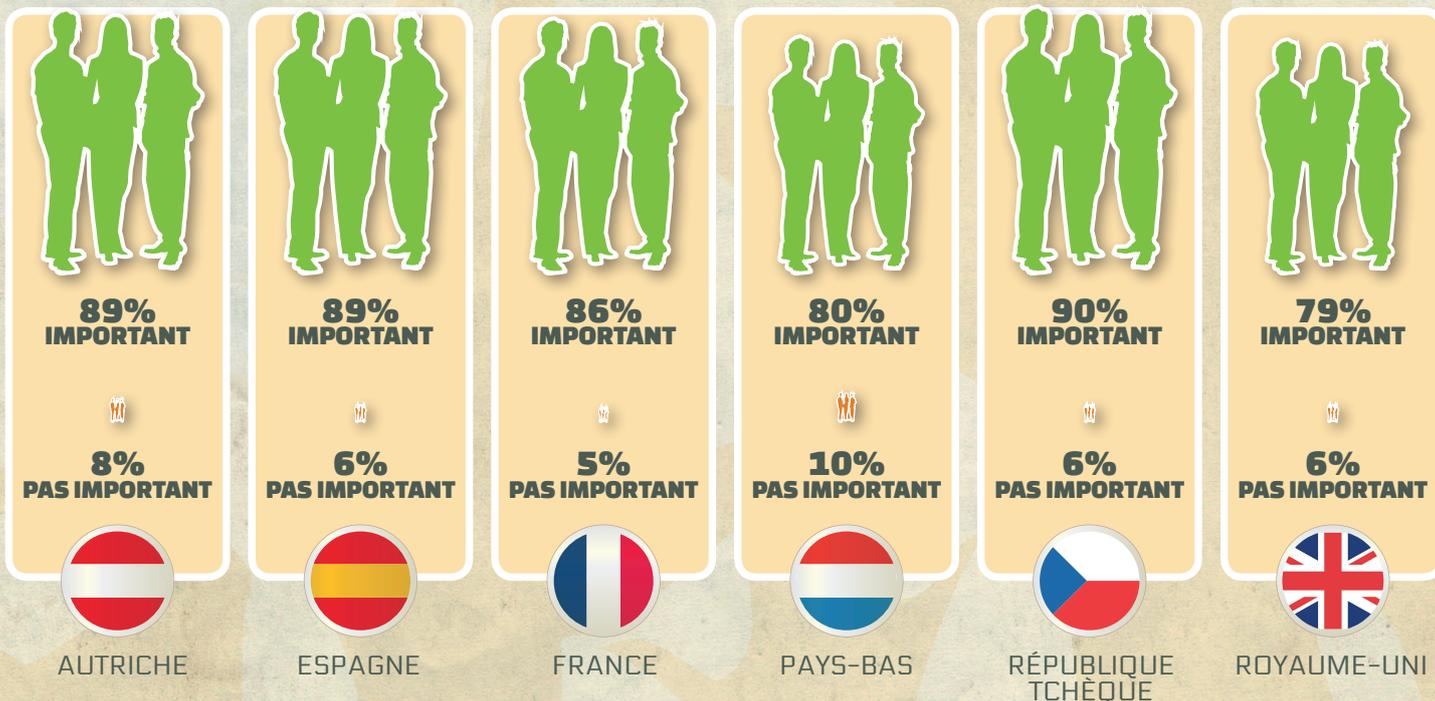
86% IMPORTANT



7% PAS IMPORTANT



8% NE SE PRONONCENT PAS



RECOMMANDATIONS

- Les documents clés concernant les dépenses de l’UE doivent être publiés pro-activement, en incluant les conditions de chaque subvention, les détails expliquant pourquoi et à qui est destinée chaque subvention, l’information sur la manière dont celle-ci s’applique ainsi que les évaluations et les rapports finaux.
- Les citoyens devraient avoir accès à une information suffisante leur permettant de réaliser un suivi du financement communautaire à l’échelle locale et de comparer les projets dans le temps.
- Les États membres devraient publier pro-activement tous les documents qui concernent les dépenses des fonds européens, notamment les contrats signés avec des tiers recevant des financements de l’UE, les rapports détaillés d’évaluation, les résultats des audits et autres recherches.
- L’information sur les dépenses de fonds de l’UE par les États membres, ainsi que les mesures adoptées pour prévenir et corriger les charges non nécessaires ou la fraude sur les dépenses de l’UE devraient être publiées.

“Quelle importance accordez-vous à la publication de toute l’information sur ce que font les États membres lors des négociations de futures normes?”

Il n'existe actuellement pas de pratique uniforme sur la publication des documents en Europe qui éclaircisse la relation entre l'UE et le niveau national au cours du processus décisionnel.

Le Conseil de l'UE n'autorise qu'un accès partiel aux comptes-rendus des débats et efface les noms des États membres. Access Info Europe a remis en cause cette pratique devant la Cour européenne de Justice qui doit rendre son verdict en 2013.

Access Info Europe a remis en cause cette pratique devant la Cour européenne de Justice qui doit rendre son verdict en 2013.



85% IMPORTANT



8% PAS IMPORTANT



8% NE SE PRONONCENT PAS



AUTRICHE



ESPAGNE



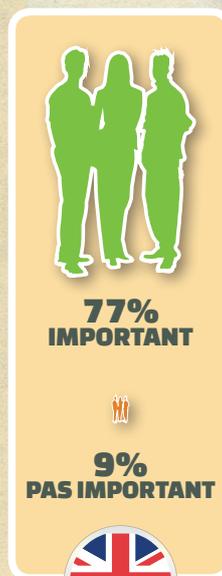
FRANCE



PAYS-BAS



RÉPUBLIQUE TCHÈQUE



ROYAUME-UNI

RECOMMANDATIONS

- Les institutions de l'UE devraient publier pro-activement les informations sur la manière dont sont prises les décisions à Bruxelles, notamment sur les acteurs engagés dans le processus décisionnel, les différentes étapes des négociations et une chronologie ou un calendrier, les ordres du jour et les comptes rendus des réunions.
- Les documents résumant les négociations législatives doivent être intégralement publiés. La pratique courante du Conseil d'effacer les noms des États membres qui présentent des propositions législatives devrait être réformée en suivant les obligations prévues par le Traité de Lisbonne afin de garantir un processus législatif ouvert.
- Les institutions de l'UE et le Conseil en particulier doivent publier de manière proactive tous les documents présentés par les États membres ou des tiers durant les processus législatifs en cours.
- Les États membres devraient mettre à disposition du public les différentes positions défendues lors des négociations sur la législation de l'UE dans la phase initiale et devraient impliquer activement les citoyens dans le processus décisionnel.
- Le Conseil de l'Union européenne devrait considérer la possibilité de faire un plus grand usage des nouvelles technologies pour filmer les réunions et les retransmettre en *streaming* afin que les citoyens puissent les voir.

“Quelle importance a pour vous la publication de toute la documentation de la Banque Centrale européenne sur ses actions entreprises en réponse à la crise financière ?”

La Banque Centrale européenne (BCE) a été à l'origine d'une réponse coordonnée à la crise financière de l'UE qui, en tant que telle, a fait l'objet d'une surveillance croissante de la part des citoyens.

En décembre 2012, les institutions et gouvernements de l'UE se sont mis d'accord

pour attribuer de nouveaux pouvoirs à la BCE afin de superviser les plus grandes banques de la zone euro à partir de 2014.

Bloomberg Finance mène une bataille juridique contre la Banque Centrale européenne car celle-ci refuse de fournir à un journaliste l'accès à des documents

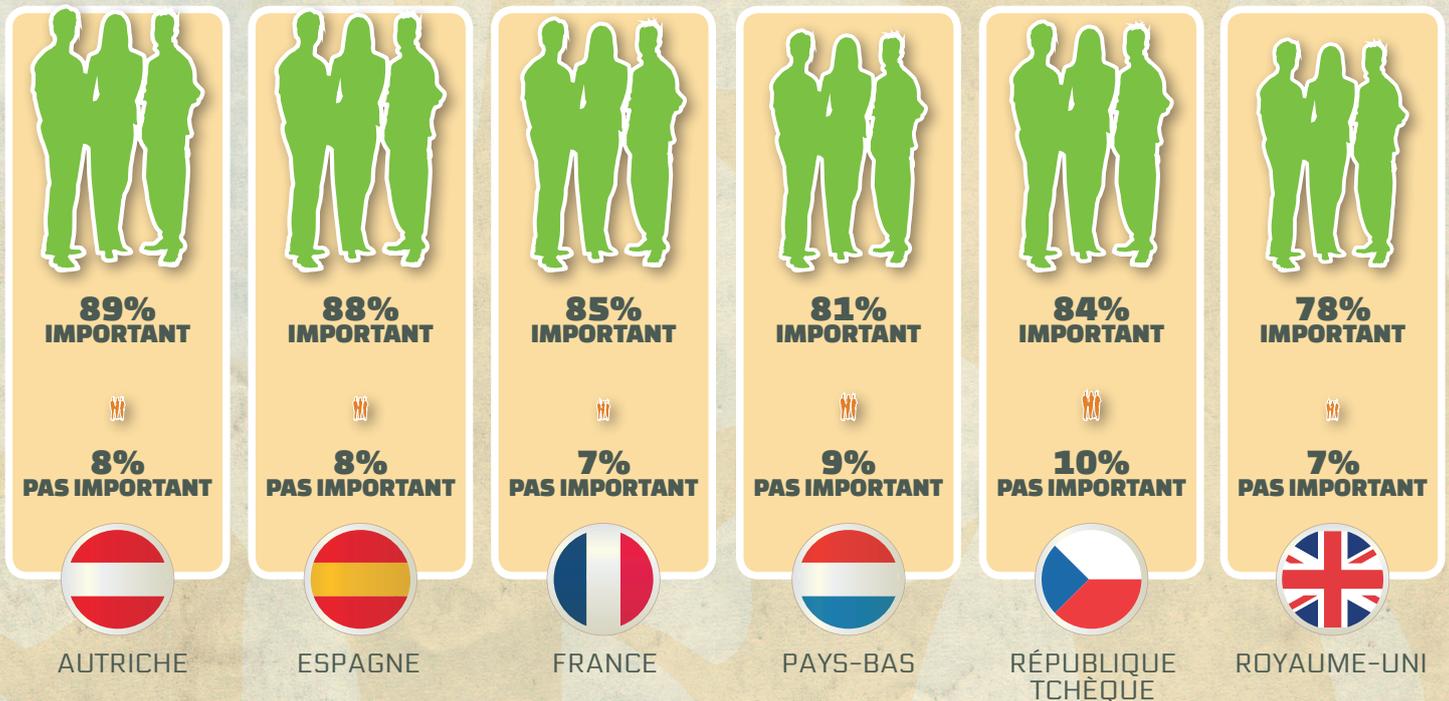
montrant que la BCE aurait pu détenir des informations importantes concernant l'économie grecque (sans agir en conséquence) avant la crise financière. Le Tribunal de la Cour de Justice de l'UE s'est prononcé en faveur de la BCE le 29 novembre 2012.



84% IMPORTANT

8% PAS IMPORTANT

8% NE SE PRONONCENT PAS



RECOMMANDATIONS

- La Banque Centrale européenne devrait évaluer l'impact de son nouveau pouvoir de contrôle sur les politiques actuelles de communication et de publication et devrait appliquer la disposition du Traité de Lisbonne qui prévoit que “les décisions seront prises de la façon la plus ouverte et proche possible des citoyens”.
- La Banque Centrale européenne devrait publier de façon proactive l'information sur les prochaines réunions, les registres de vote et les noms des assistants dès que possible après la réunion.
- La Banque Centrale européenne devrait conserver un registre public de ses contacts avec les lobbies et s'unir au registre des groupes d'intérêt de la Commission européenne et du Parlement.
- L'information étant d'intérêt public, elle ne devrait pas être retenue sous prétexte qu'il ne s'agisse pas uniquement d'informations « administratives » : la BCE devrait adopter une définition plus large des « tâches administratives », en adéquation avec son importance, pour refléter le rôle important de la BCE dans la vie des citoyens de l'UE.

**EU Citizens
Sondage
d'opinion**

7 • 21 janvier 2013

Section 3

Éthique parlementaire – second emploi



ENVIRONMENTAL LAW SERVICE



“J’ai moins confiance en la capacité d’un eurodéputé à représenter au mieux les intérêts des citoyens s’il travaille également pour un lobby ou une entreprise privée”

Au delà du fait qu’un emploi externe puisse créer un conflit d’intérêt, ce sondage montre que la confiance des citoyens est négative-

ment affectée quand un député au Parlement européen travaille pour une entreprise privée ou pour un lobby. Huit personnes sur dix (80%) affirment être

moins sûres, dans ce cas, de la représentation des intérêts des citoyens faite dans l’exercice des fonctions du membre du Parlement européen.



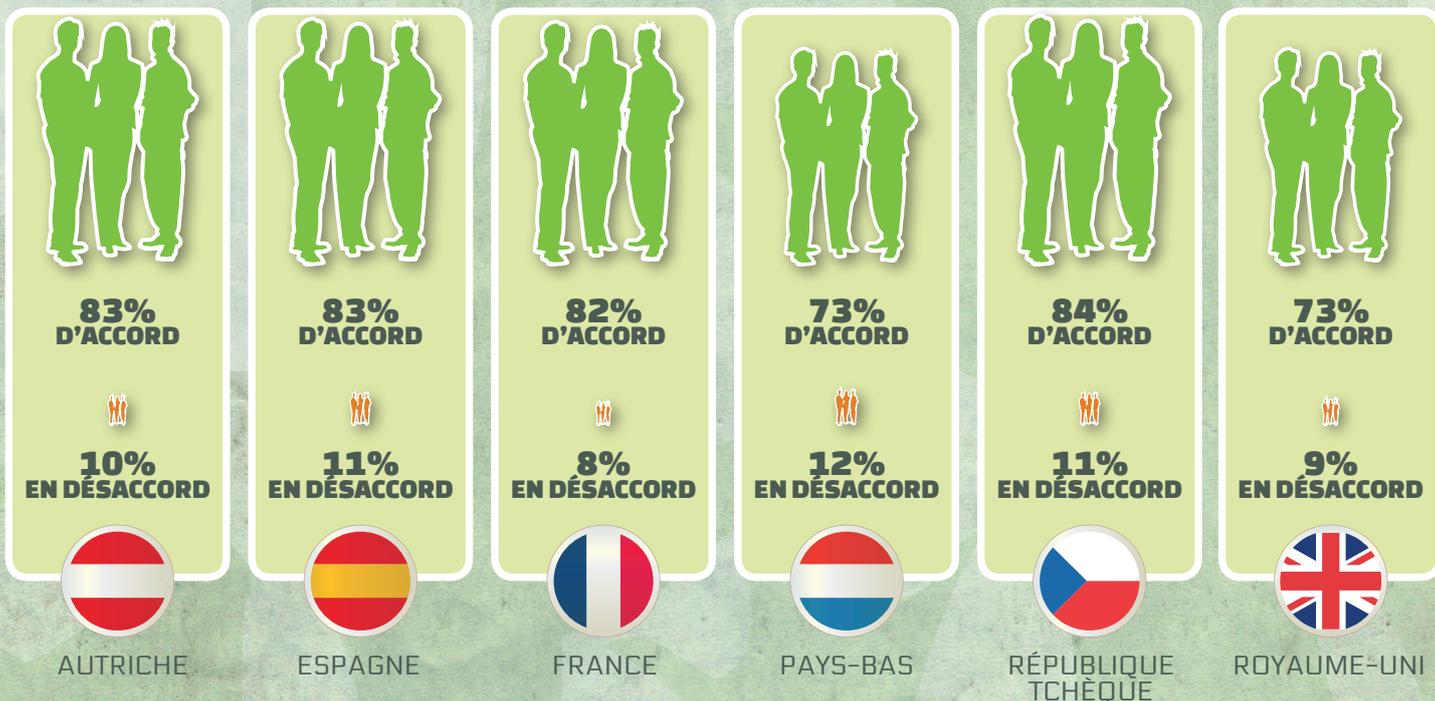
80% D’ACCORD



10% EN DÉSACCORD



10% NE SE PRONONCENT PAS



RECOMMANDATIONS

- Les membres du Parlement européen devraient publier des déclarations d’intérêts détaillées. Ces déclarations devraient pouvoir être comparées au fil du temps, entre les différents eurodéputés; elles devraient être disponibles dans plusieurs langues de l’UE en format électroniquement lisible afin de faciliter un contrôle citoyen de plein droit.
- Le Comité d’éthique du Parlement européen devrait avoir la capacité et l’autorité de superviser pro-activement les déclarations d’intérêts des eurodéputés et d’assurer que les informations fournies dans ces déclarations sont exactes et actualisées.
- Le Parlement européen devrait initier une enquête permettant d’évaluer les possibles conflits d’intérêts des eurodéputés qui ont des intérêts financiers extérieurs ou des seconds emplois.
- Le Parlement européen devrait introduire des sanctions effectives pour les eurodéputés qui ne respectent pas le Code de Conduite ou qui sont en situation de conflits d’intérêts. Les citoyens devraient avoir le droit de savoir quels eurodéputés ont été sanctionnés et pourquoi.

“Un conflit d'intérêts peut surgir si un eurodéputé travaille pour un lobby ou une entreprise privée”

Les chiffres correspondent aux standards internationaux anticorruption qui existent, comme ceux de la Convention des Nations Unies contre la Corruption. L'UNCAC établit que ceux-ci doivent déclarer toute au-

tre activité professionnelle, et tous investissements, actifs, cadeaux ou bénéfices importants. L'UE fait partie de l'UNCAC depuis 2008. Pourtant, le Code de Conduite des eurodéputés explique, sans plus de pré-

cisions, qu'«il y aura conflit d'intérêts lorsqu'un député a un intérêt personnel qui puisse influencer de façon inappropriée l'accomplissement de ses devoirs de député».



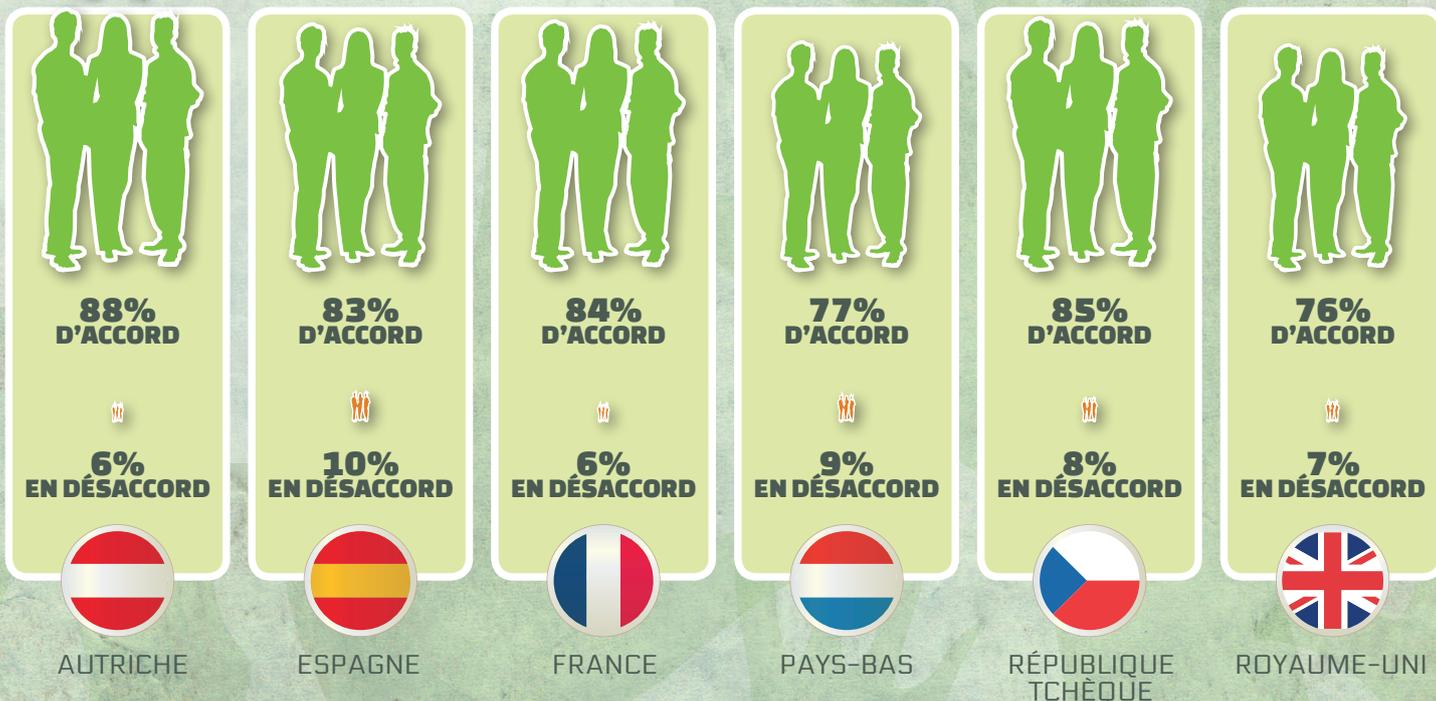
82% D'ACCORD



8% EN DÉSAACCORD



10% NE SE PRONONCENT PAS



RECOMMANDATIONS

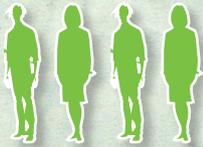
- Le Parlement européen devrait préciser dans le Code de Conduite des députés au Parlement européen les situations qui sont susceptibles de conduire à un conflit d'intérêts en établissant une liste de facteurs précis. Les activités qui peuvent représenter un conflit d'intérêts devraient inclure les points suivants :
 - Toute activité rémunérée ou non menée dans l'objectif d'influencer directement ou indirectement la formulation ou la création de politiques et des processus décisionnels des institutions de l'UE.
 - Toute position rémunérée ou non dans un comité consultatif ou de supervision d'une entreprise ou d'une organisation opérant dans des domaines où les parlementaires européens exercent un pouvoir de régulation ou ont un intérêt à influencer le Parlement européen.
 - Tout type d'actions (y compris stock options) ou autre intérêt financier dans des entreprises agissant dans des domaines où les parlementaires européens exercent un pouvoir de régulation ou ont un intérêt à influencer le Parlement européen.
- Les membres du Parlement européen devraient refuser toute offre d'emploi pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts. Dès qu'un député européen a conscience qu'une situation à risque en termes de conflits d'intérêts se présente, il devrait faire part de ce problème aussi rapidement que possible et prendre des mesures immédiates.

“Les eurodéputés devraient être autorisés à travailler pour un lobby ou une entreprise privée tout en exerçant leurs fonctions de représentants élus”

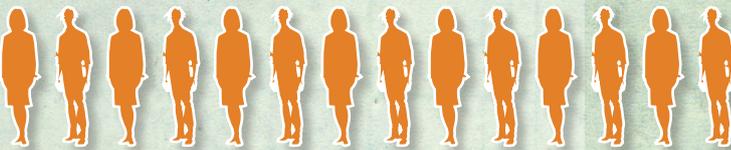
Les résultats du sondage sont particulièrement intéressants car la législation actuelle permet aux eurodéputés d’avoir un second emploi, même si le Code de Conduite, entré en vigueur en janvier 2012, veut que les

députés déclarent les « activités externes occasionnelles rémunérées... quand la rémunération totale excède le montant de 5.000 euros par an ». Les citoyens sont préoccupés à l'idée que certains seconds emplois puissent

créer un conflit d'intérêts direct. Même si certains d'entre eux peuvent être compatibles avec les mandats des parlementaires européens, d'autres présentent un risque de conflit d'intérêts surtout s'ils consistent à représenter les intérêts d'un tiers.



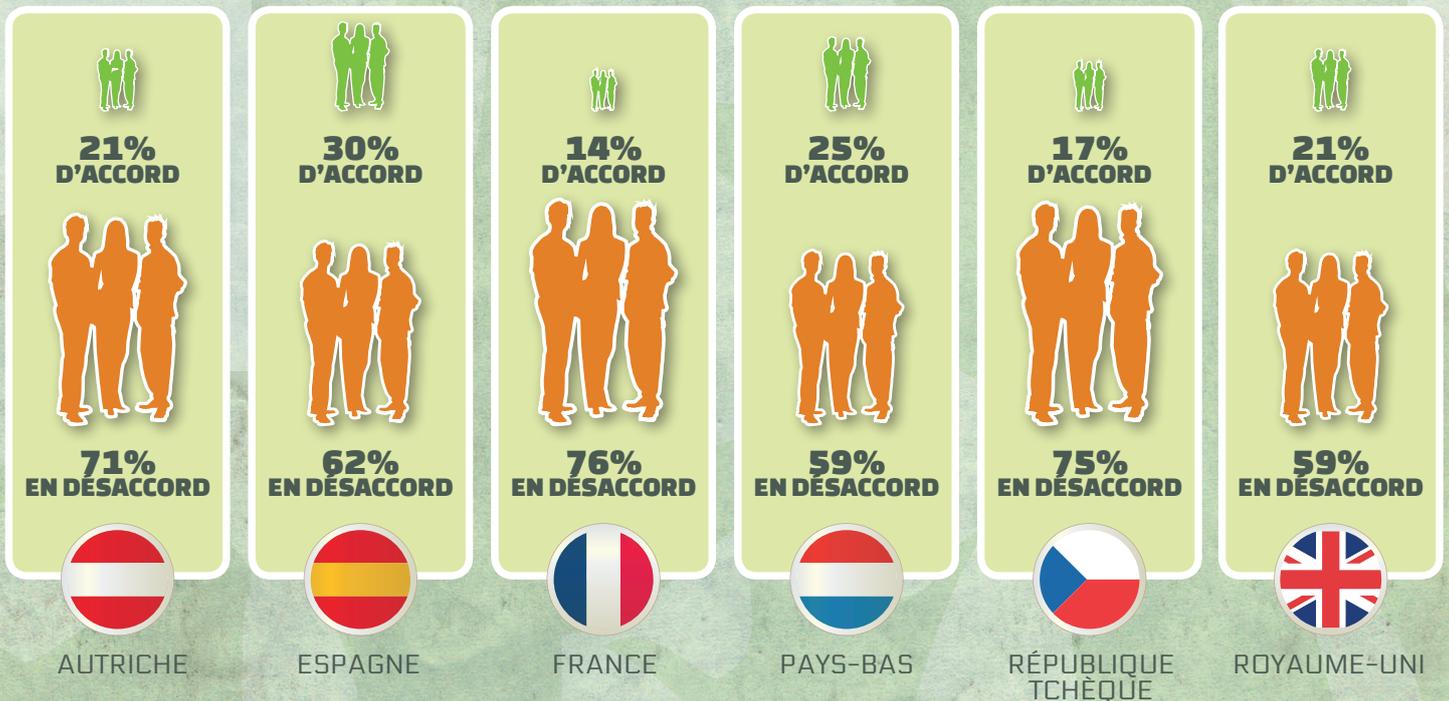
22% D'ACCORD



67% EN DÉSACCORD



12% NE SE PRONONCENT PAS



RECOMMANDATIONS

- Les membres du Parlement européen devraient prendre plus au sérieux l'obligation d'être transparents au sujet de leurs activités extérieures occasionnelles rémunérées et rendre des comptes aux citoyens, en offrant des informations actualisées et détaillées dans leurs déclarations d'intérêts financiers.
- Le Parlement européen devrait interdire aux eurodéputés d'avoir un second emploi qui les oblige à faire pression et à représenter les intérêts d'un secteur particulier de la société.
- Le Parlement européen devrait vérifier que les seconds emplois des députés ne créent pas de risques de conflits d'intérêts. Si le second travail est incompatible avec la fonction d'eurodéputé, en tant que représentant élu, des mesures immédiates sont nécessaires ainsi que des sauvegardes pour éviter tout conflit d'intérêts possible.
- Le Parlement européen doit réviser le Code de Conduite, consulter la société civile et initier un débat sérieux sur les seconds emplois des eurodéputés.

“La fonction d’eurodéputé est un travail à temps complet qui ne laisse pas de temps pour un autre emploi”

Les chiffres montrent une bonne compréhension du public envers l’engagement des eurodéputés : ils sont généralement responsables d’un grand nombre de sujets politiques, doivent être présents à Bruxelles toute la semaine, et voyager à Stras-

bourg une fois par mois ainsi que retourner régulièrement dans leur région électorale.

Les organisations de la société civile ont exprimé leurs préoccupations sur les seconds emplois des membres du Parlement européen et autres fonctionnaires de l’UE,

insistant sur les cas de seconds emplois qui créent un risque de conflits d’intérêts pour certains eurodéputés, et avancent que les seconds emplois peuvent représenter un excès de temps de travail qui pourrait nuire à l’efficacité dans leurs fonctions.



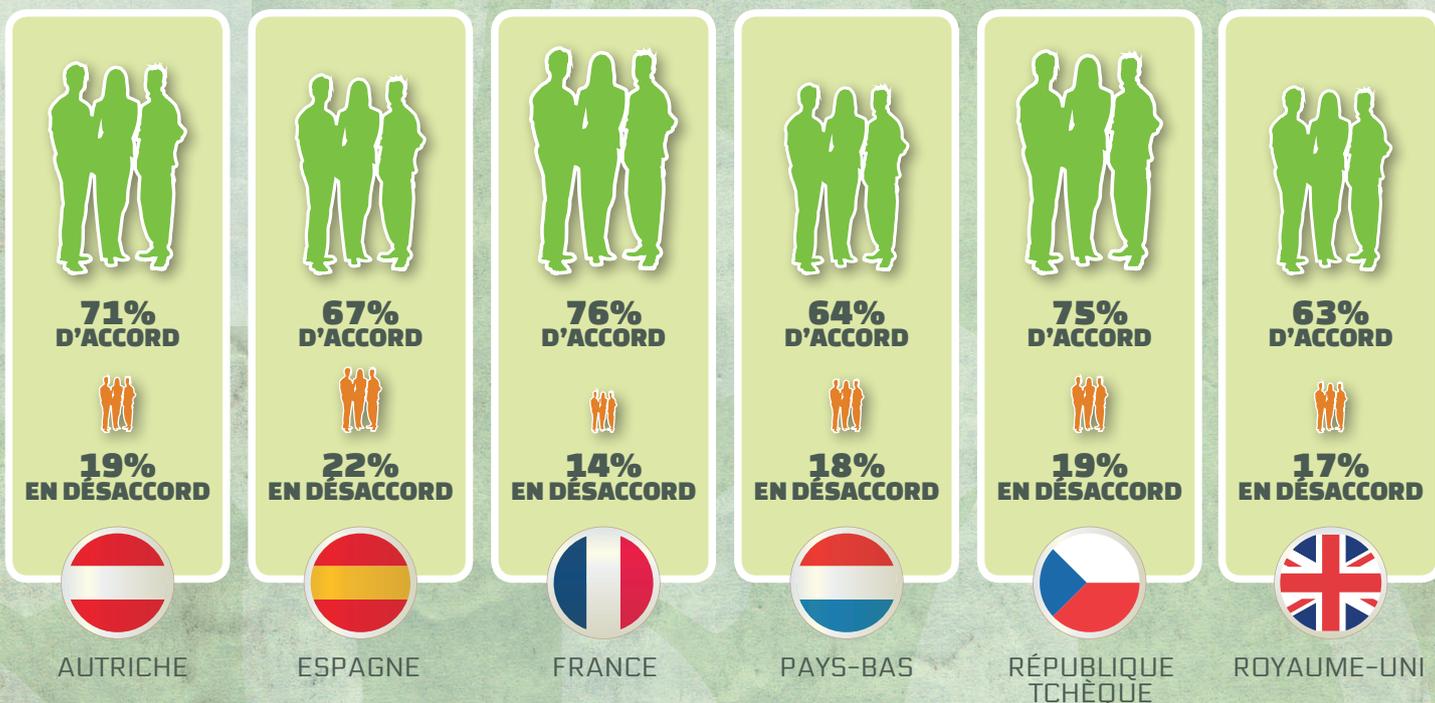
69% D’ACCORD



18% EN DÉSACCORD



12% NE SE PRONONCENT PAS



RECOMMANDATIONS

- Les membres du Parlement européen devraient déclarer publiquement tous leurs revenus additionnels et fournir des informations sur l’origine de ces revenus et le type d’activité exercée.
- Le Parlement européen devrait publier de façon proactive les informations permettant aux citoyens de contrôler l’engagement et le dévouement à temps complet des eurodéputés, notamment la fréquence de présence, les registres de participation et de votes.
- Les membres du Parlement européen devraient initier une consultation du public sur les seconds emplois et les limites possibles des activités en dehors de leur fonction d’eurodéputé afin de les intégrer dans le Code de Conduite des eurodéputés.

EU Citizens Sondage d'opinion

7 • 21 janvier 2013



1028
citoyens



AUTRICHE

1052
citoyens



ESPAGNE

1054
citoyens



FRANCE

1050
citoyens



PAYS-BAS

1022
citoyens



RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE

1016
citoyens



ROYAUME-
UNI



À propos du sondage d'opinion

Le sondage d'opinion EU Citizens a été réalisé par TNS Opinion en Autriche, République Tchèque, France, Pays Bas, Espagne et Royaume-Uni. Plus de 6.000 citoyens ont été interrogés sur leur ressenti concernant trois sujets transversaux : la transparence du lobbying, l'accès aux documents et l'éthique parlementaire dans l'UE. Les citoyens ont répondu à douze questions afin d'évaluer le degré d'accord des personnes sondées avec chacune des questions. Ce rapport présente les résultats principaux de du sondage.

Le sondage a été soutenu par Austrian Arbeitskammer (AK Europa) qui fait partie du Projet EU Citizens, et a été conduit pendant une durée de 12 mois par Access Info Europe, Aitec, Environmental Law Service, Friends of the Earth Europe, Health Action International et Spinwatch. Dans chaque pays, environ 1.000 questionnaires en ligne ont été remplis, du 17 au 23 janvier 2013.

Pour consulter les résultats par pays, visitez : <http://www.eu-citizens.org>



Programme Europe pour les Citoyens

Les partenaires du projet remercient l'apport financier de la commission européenne de l'Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture" (EACEA). Ces contenus sont sous la seule responsabilité des partenaires de ce projet et ne peuvent pas être considérés comme le reflet de la position de la Commission Européenne. La Commission Européenne n'est pas responsable de l'usage des informations transmises dans ce rapport.

À propos du Projet EU Citizens

Six organisations sont engagées dans le projet EU Citizens, qui a démarré le 5 février 2012 et a pris fin le 4 février 2013. Ces organisations sont Access Info Europe, en Espagne; AITEC, en France, Environmental Law Service, dont le siège se trouve en République Tchèque; Friends of the Earth Europe, en Belgique; Health Action International, aux Pays Bas et SpinWatch, au Royaume-Uni.

Les partenaires du projet sont des organisations spécialisées dans la santé, l'environnement et la réglementation du lobbying. L'objectif principal du projet est d'augmenter la transparence de l'UE et de permettre une participation publique plus forte et pertinente dans le processus décisionnel de l'UE.

Pour plus d'informations, visitez : www.eu-citizens.org

